

Ne soyez plus  
de mauvais  
**Poêle !**

  
**Prime**  
**Chauffage Bois**  
POUR LA QUALITÉ  
DE L'AIR

**1 000 €**



Annemasse **Agglo**  
Annemasse - Les Voirons Agglomération

# Prime Chauffage Bois

POUR LA QUALITÉ  
DE L'AIR

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Sur le territoire d'Annemasse Agglo, **40 %** de la pollution (particules fines) est causée par le chauffage individuel au bois.

## ANNEMASSE AGGLO S'ENGAGE POUR LA QUALITÉ DE L'AIR

En lançant le **dispositif Prime Chauffage Bois**, Annemasse Agglo s'engage pour préserver la **qualité de l'air** en luttant contre le premier facteur de pollution du territoire : le chauffage individuel au bois.

Annemasse Agglo propose de **remplacer 500 appareils de chauffage en 5 ans** sur son territoire.

## LA PRIME CHAUFFAGE BOIS, C'EST QUOI ?

Annemasse Agglo accorde la Prime Chauffage Bois d'une valeur de **1 000 €** (sur critères) **pour encourager les habitants de son territoire à remplacer leurs appareils de chauffage vétustes (insert, cheminée...) par un appareil moins polluant.**

La Prime Chauffage Bois est cumulable avec le crédit d'impôt pour la transition énergétique et l'éco-prêt à taux zéro.

## POURQUOI CHANGER MA CHEMINÉE OU MON POÊLE ?



**+ d'économie**  
moins de bois  
consommé



**+ de confort**  
chaleur diffuse et  
+ de sécurité (feu maîtrisé)



**- de pollution  
dans l'air**  
intérieur et extérieur

## D'AUTRES CONSEILS POUR MON CHAUFFAGE AU BOIS ?



**Utiliser un  
combustible  
de qualité**  
bois sec, stocké à l'abri...



**Entretien  
votre appareil**  
une fois par an et le faire  
ramoner deux fois par an

## PUIS-JE PRÉTENDRE À LA PRIME CHAUFFAGE BOIS ?

**1 000 €**

- je suis un particulier ;
- j'habite une des 12 communes du territoire d'Annemasse Agglo ;
- mon logement est ma résidence principale, achevée depuis plus de 2 ans ;
- je souhaite remplacer ma cheminée ouverte ou mon appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 (insert, poêle, chaudière...) ;
- je choisis un nouvel appareil au bois performant, certifié Flamme Verte 7 étoiles ou équivalent (liste des appareils certifiés par l'ADEME sur [www.annemasse-agglo.fr](http://www.annemasse-agglo.fr)) ;
- je fais installer mon nouvel appareil par un professionnel qualifié Qualibois ou Qualibat Bois Energie ;
- je m'engage à détruire mon ancien appareil et à accepter d'éventuelles visites de courtoisie pour vérification.



## COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PRIME CHAUFFAGE BOIS ?

Téléchargez le dossier de demande d'aide sur [www.annemasse-agglo.fr](http://www.annemasse-agglo.fr)  
Attendez l'avis favorable sur votre dossier avant de commencer les travaux et d'acheter votre nouvel appareil de chauffage.

**Le SM3A sera votre contact.**  
Il instruira votre dossier.





Un dispositif REGENERO, plateforme de rénovation énergétique du genevois français.

## INTÉRESSÉS ?

Consultez toutes les infos sur [www.annemasse-agglo.fr](http://www.annemasse-agglo.fr) ou contactez l'animatrice de la Prime Chauffage Bois du SM3A via [prime-chauffage-bois@sm3a.com](mailto:prime-chauffage-bois@sm3a.com) / 04 50 25 24 91

# REGENERO

04 58 57 00 87

[www.regenero.fr](http://www.regenero.fr)

UN SERVICE DU GENEVOIS FRANÇAIS, PÔLE MÉTROPOLITAIN

## La Prime Chauffage Bois est un dispositif Fonds Air

➔ **Porté par** Annemasse Agglo



➔ **Co-animé par** le SM3A\*



➔ **Co-financé par** l'ADEME\*\*, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Savoie



\* Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents

\*\* Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie